

**DECISION N° 101-2024**

portant validation des devis UGAP pour la réalisation des contrôles réglementaires et annuels des bâtiments communaux

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société UGAP ;

Considérant la proposition de la société UGAP, qui en une centrale d'achat ;
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider les propositions de la société UGAP pour la réalisation des contrôles :

- Des ascenseurs pour un montant total de 451.78 € HT.
- Des installations électriques pour un montant total de 12 777.75 € HT.
- Des installations gaz pour un montant total de 2 816.33 € HT.
- Des systèmes sécurité incendie pour un montant total de 6 722.76 € HT.

signé électroniquement le 03/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

